



## Édito

# Vous avez dit apartheid...

## Point de vue critique du rapport d'Amnesty International

en mai,  
la 200<sup>e</sup> Conférence  
depuis la création de l'association  
Euromed-IHEDN  
en août 2004

Euromed-IHEDN  
pour une meilleure connaissance  
de la région euro-méditerranéenne  
dans toutes ses dimensions

● **CONFÉRENCE OUVERTE À L'INSCRIPTION**

Dérives identitaires en Israël  
invité SYLVAIN CYPEL,  
> page 4

● **SUITE DU PROGRAMME DES CONFÉRENCES  
DU CYCLE 2022/2023**

pages 5 et 6

● **UN ARTICLE DU JOURNAL LE MONDE**

**SAHARA OCCIDENTAL :**  
« LE RÈGLEMENT DU CONFLIT DOIT DÉSORMAIS  
ÊTRE PENSÉ DANS LE CADRE  
D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE » > page 7

● **S'INFORMER**

**UNE SÉLECTIONS D'ARTICLES  
POUVANT VOUS INTERESSER** > page 8

● **À LIRE**

**MOYEN-ORIENT :**  
**IDÉES REÇUES SUR UNE RÉGION FRACTURÉE**  
Par Pierre BLANC, Jean-Paul CHAGNOLLAUD  
> page 9

● **BULLETIN DE SOUTIEN** > page 10  
**2022-2023 - S'INSCRIRE et/ou FAIRE UN DON**



Par Jean-Paul Chagnollaud

Si on prend en compte, comme point de départ, le mandat britannique en Palestine en 1922, le conflit israélo-palestinien a un siècle... Cette longue histoire est scandée par des séquences qui durent en général une vingtaine d'années, le temps de l'émergence d'une nouvelle génération. Le passage de l'une à l'autre résulte d'un bouleversement provoqué par une

guerre (1948, 1967) ou un cycle de violences (comme les intifada de 1987 et 2000). En même temps, les fondamentaux demeurent : deux nationalismes s'affrontent pour une même terre où, en son centre, se trouve Jérusalem. Et, depuis juin 1967, Israël, occupe le territoire palestinien (Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est) sur lequel il poursuit une implacable colonisation. Le processus d'Oslo des années 1990 ayant fait naufrage, il ne reste plus que le rapport de forces asymétrique en faveur d'Israël constamment soutenu par l'Occident auquel, en définitive, il appartient.

*suite de l'édito en page 2*

Euromed-IHEDN pour

- Approfondir la connaissance des relations internationales
- Apporter des clefs de lecture des crises et conflits qui s'y déroulent,
- Contribuer à la découverte des coopérations en région méditerranéenne notamment sur les questions de défense et de sécurité

La lettre mensuelle vous informe sur les activités de l'association, les conférences programmées, les événements concernant la Méditerranée. Des ouvrages de personnalités œuvrant pour le rapprochement des deux rives de la Méditerranée, vous y sont proposés.

Association Euromed-IHEDN

Tél : 06 34 19 28 79

Contact [entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr)

Site [www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr)

Président : Jean-François Coustillière

Chargé de communication : Daniel Valla

AVEC  
LE SOUTIEN  
DE NOS  
PARTENAIRES





suite de l'édito de Jean-Paul Chagnollaud

Sous l'impulsion de certaines personnalités comme Jimmy Carter avec son livre paru en 2007 « *Palestine, la paix pas l'apartheid* », d'instances des Nations unies<sup>1</sup> et surtout de grandes ONG, un nouveau débat est venu récemment se greffer sur ces fondamentaux : Israël serait coupable d'apartheid.

En janvier 2021, ce fut un rapport de B'Tselem (*Un régime de suprématie juive s'étendant du Jourdain à la Méditerranée, c'est de l'apartheid*). En avril 2021, celui de Human Rights Watch (*Un seuil franchi : les autorités israéliennes et les crimes d'apartheid et de persécution*). En février 2022, celui d'Amnesty International (*L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité*).

S'il est bien défini<sup>2</sup>, ce concept peut être efficace pour caractériser l'extrême gravité de la situation de ségrégation, de domination et de dépossession qui prévaut à l'encontre des Palestiniens en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est à condition cependant qu'il ne vienne pas percuter les fondamentaux que je viens d'évoquer. C'est précisément ce que n'évite pas le rapport d'Amnesty International qui englobe le territoire d'Israël et les territoires palestiniens occupés dans un même ensemble.

## I

Cette ONG fonde toute son argumentation sur la définition juridique du crime d'apartheid au sens, notamment, de l'article 7 du statut de la Cour pénale internationale : « *des actes inhumains analogues à ceux que vise le paragraphe 1<sup>3</sup>, commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime* ». Etant entendu que pour les rédacteurs de ce rapport, ce crime est commis par Israël sur son propre territoire comme dans les territoires qu'il occupe depuis 1967. Et, plus largement, ils réinterprètent l'histoire du conflit à l'aune de cette approche en considérant, par exemple, que le sort des réfugiés palestiniens contraints à l'exil en 1948 en relève aussi.

S'agissant de l'occupation de la Cisjordanie, de l'enfermement de Gaza et de la situation à Jérusalem-Est, ce raisonnement est tout à fait juste. Le constat, par ailleurs parfaitement documenté depuis des décennies notamment par l'OCHA<sup>4</sup>, est sans appel : les Palestiniens sont soumis partout à une fragmentation territoriale, à un harassant contrôle de leur vie quotidienne, à une absence totale des libertés les plus élémentaires, à une implacable dépossession de leurs terres et de leurs biens, à une justice militaire qui piétine leurs droits fondamentaux, à des arrestations arbitraires qui conduisent à des détentions qui le sont tout autant et, enfin, ils sont victimes, de plus en plus souvent, de tirs mortels de l'armée israélienne sous couvert de répression du terrorisme qui s'apparentent à des exécutions extrajudiciaires.

S'il me semble donc justifié de parler de crime d'apartheid dans les territoires occupés, cela me paraît abusif à propos d'Israël en tant qu'Etat agissant sur son territoire. Bien sûr, les Palestiniens d'Israël ont subi et continuent de subir de multiples formes de violences et de discriminations. Ce fût même le cas de manière systémique entre 1948 et 1966, période pendant laquelle ils étaient soumis à un strict régime militaire. Et, pendant de longues années, ils ont souffert d'une expropriation foncière de grande ampleur qui s'est accompagnée d'une politique de judaïsation pour effacer toute trace de leur enracinement historique dans le pays.

Plus récemment, en juillet 2018, le Likoud et ses alliés nationalistes religieux ont consacré le principe même d'une discrimination systémique entre citoyens juifs et citoyens arabes en votant la loi fondamentale sur l'Etat-nation du peuple juif. Mais, pour autant, il ne me semble pas possible de parler ici de crime d'apartheid. Ces discriminations ne sont pas comparables aux « *actes inhumains* » constitutifs de ce crime dont sont victimes les Palestiniens des territoires occupés. Ceux d'Israël ont de véritables droits dont celui de voter et bénéficient des mêmes libertés que les autres Israéliens. Ils parlent hébreu, assument leur identité de Palestiniens d'Israël et disposent de députés à la Knesset même

si ces derniers sont contraints de rester en marge du système politique, à l'exception du parti Ra'am qui a accepté, avec son leader Mansour Ab-bas, de participer (en 2022) au gouvernement de coalition dirigé par Natfali Bennet et Yaïr Lapid.

Sans doute emportés par leur élan, les rédacteurs du rapport d'Amnesty ont été jusqu'à considérer que le destin des réfugiés de 1948 relevait aussi du crime d'apartheid. Ce qui est un contresens. Il s'agissait alors non pas de dominer un groupe ethnique mais bien de l'expulser afin de construire un Etat-nation juif homogène. Le nettoyage ethnique conçu et organisé à cette époque par David Ben Gourion relève d'une logique qui n'a rien à voir avec celle de l'apartheid.

## II

Cette façon de réécrire l'histoire à l'aune de l'apartheid aboutit à tordre la nature même du conflit et à marginaliser le droit international. En partant uniquement de ce concept, on ne considère plus, en effet, que les droits individuels en écartant la dimension internationale de cet affrontement.

Dans une telle perspective, la notion, pourtant centrale, de Puissance occupante est presque oubliée et, avec elle, le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Mais l'effet pervers de cette approche va encore plus loin : comme le rapport n'envisage que la question des droits individuels (dont personne évidemment ne nie l'importance), il évoque les Palestiniens comme un agrégat d'individus et non pas comme un peuple ayant droit à l'exercice d'un pouvoir souverain et donc à un Etat. Ainsi, entre autres exemples, à propos des dépossession foncières en Cisjordanie, il propose « *que ces questions deviennent du ressort des communautés palestiniennes* ». De même, quand le texte critique le mur de séparation, il ne renvoie qu'aux droits individuels des Palestiniens gravement lésés notamment au regard de leur liberté de circulation. Aucune référence à l'avis de la Cour internationale de justice de juillet 2004 qui le considérait comme contraire au droit international<sup>5</sup>.



suite de l'édition de Jean-Paul Chagnollaud

### III

Les dizaines de recommandations par lesquelles se termine ce document se situent toutes dans cette même perspective liée aux droits individuels. Une des plus révélatrices est celle qui propose les voies de sortie de l'apartheid :

« - *End the system of apartheid by dismantling measures of discrimination, segregation and oppression currently in place against the Palestinian population. - Grant equal and full human rights to all Palestinians in Israel and the OPT in line with principles of international human rights law and without discrimination, while ensuring respect for protections guaranteed for Palestinians in the OPT under international humanitarian law* ».

Bref, ce qu'Amnesty demande c'est bien l'égalité des droits dans les territoires occupés et en Israël comme le montre cet extrait de la conclusion : « *The report concludes that the State of Israel considers and treats Palestinians as an inferior non-Jewish racial group. The segregation is conducted in a systematic and highly institutionalized manner through laws, policies and practices, all of which are intended to prevent Palestinians from claiming and enjoying equal rights with Jewish Israelis within the territory of Israel and within the OPT, and thus are intended to oppress and dominate the Palestinian people. This has been complemented by a legal regime that controls (by negating) the rights of Palestinian refugees residing outside Israel and the OPT to return to their homes. This legal fragmentation denies Palestinians the possibility of realizing equality within Israel and the OPT* ».

A aucun moment il ne suggère - ce qui est pourtant une évidence - que le meilleur moyen d'en finir avec l'apartheid dans les territoires occupés serait de mettre fin à l'occupation !<sup>6</sup>

### IV

Au-delà de ce rapport dont je viens de faire une brève critique, il faut sans doute comprendre que l'irruption de ce terme dans le débat public s'explique principalement par la perte de crédibilité de la solution à deux Etats. Après le naufrage d'Oslo puis

l'échec de toutes les initiatives diplomatiques fondées sur elle<sup>7</sup> et donc sur le droit international, beaucoup de Palestiniens, en particulier chez les jeunes, n'y croient plus. Ils ne peuvent que constater la force brutale et souvent meurtrière du système de domination et de ségrégation auquel ils sont quotidiennement soumis depuis leur naissance. En Israël, l'enterrement de cette solution est un choix politique opéré depuis des années par le Likoud et ses alliés nationalistes religieux. A l'opposé de cette formule de compromis historique, ils pensent que l'avenir d'Israël passe par la consolidation de sa domination sur ce qu'ils nomment la Judée-Samarie avec un recours à la force totalement désinhibé. L'entrée au nouveau gouvernement Netanyahu (novembre 2022) de suprémacistes juifs comme Itamar Ben-Gvir risque d'accélérer la mise en œuvre de ces orientations avec toutes les conséquences dramatiques qui en découlent.

Dans ces conditions, puisque l'autodétermination semble impossible, il faut se battre pour l'égalité des droits dans un système désormais qualifié d'apartheid. Et la fin de l'apartheid ne peut advenir que par l'obtention de cette égalité pour tous.

Ce basculement n'est donc pas seulement sémantique, il signe ou révèle peut-être l'ouverture d'une nouvelle séquence. Les Palestiniens ont mis de longues années pour que la légitimité de leur lutte de libération nationale soit reconnue par le droit international mais ils ont échoué, à ce jour, à ce que ses normes, dont les résolutions des Nations unies, soient appliquées. Certains préfèrent donc se tourner vers le droit interne, celui qui pose les bases de l'égalité.

L'avenir dira si ces objectifs pourront être atteints. Pour ma part, je n'y crois pas car, quoi qu'il se passe, le caractère fondamental de ce conflit est et restera international. Par ailleurs, les combats des Palestiniens d'Israël et ceux des territoires occupés ne sont pas de même nature : pour les premiers, il s'agit effectivement d'un combat pour l'égalité et la loi sur l'Etat-nation juif en a rappelé la brutale acuité. Pour les seconds, cela reste essentiellement un combat pour la liberté.

Jamais nulle part les colonisés n'ont obtenu les mêmes droits que les ressortissants de la puissance coloniale occupante<sup>8</sup>. Encore moins dans le cas de l'Etat hébreu où la dimension identitaire est absolument cruciale et même vitale pour les Israéliens juifs de toute sensibilité. La seule solution, même si elle paraît aujourd'hui impossible, demeure la séparation et donc un Etat palestinien à côté d'Israël. Ce qui *ipso facto* permettrait de liquider l'apartheid.

J-P C - 15 novembre 2022.

<sup>1</sup> Comme la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale qui publie, en 2017, un rapport intitulé : « *Le traitement par Israël du peuple palestinien et la question de l'apartheid* ».

<sup>2</sup> On peut distinguer au moins trois approches. 1. Une situation ou un régime politique marqué par des discriminations systématiques et des atteintes aux droits humains les plus élémentaires. C'est sans doute le sens le plus utilisé dans le langage courant où on ne cherche pas à approfondir la notion. 2. La seconde renvoie au régime sud-africain, l'archétype de l'apartheid. Dès 1948/1950, les autorités sud-africaines ont instauré une classification raciale pour distinguer les groupes ethniques. Les Noirs ne pouvaient résider que dans des Bantoustans ou des ghettos sur une toute petite partie du territoire du pays. Les écoles qui leur étaient réservées ne les formaient que pour des métiers non-qualifiés afin que les Blancs conservent le contrôle de la société dans tous les domaines clés. Et plus largement tout était conçu pour séparer les Noirs des Blancs : les emplois, les moyens de transport, les lieux publics, les espaces de loisirs, les institutions de santé... Tout manquement à cette ségrégation était lourdement sanctionné. 3. La troisième renvoie au crime d'apartheid tel qu'il est défini notamment par le statut de la Cour pénale internationale.

<sup>3</sup> « *Meurtre ; Extermination ; Réduction en esclavage ; Déportation ou transfert forcé de population ; Emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique ; Torture ; Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ; Persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ; Disparitions forcées de personnes...* »

<sup>4</sup> United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs. [www.unocha.org](http://www.unocha.org)

<sup>5</sup> « *Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur ; il est tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur qu'il est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, de démanteler immédiatement l'ouvrage situé dans ce territoire et d'abroger immédiatement ou de priver immédiatement d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent* ».

<sup>6</sup> Quand j'ai fait cette objection à la présidente (France) de cette ONG au cours d'un débat que j'ai eu avec elle à l'IReMMO, elle m'a répondu qu'Amnesty n'avait pas (encore) de position sur la question de l'occupation !

On peut voir ce débat du 31 mai 2022 sur la chaîne YouTube de l'IReMMO. [https://www.youtube.com/watch?v=NT0zd2E\\_7JA](https://www.youtube.com/watch?v=NT0zd2E_7JA)

<sup>7</sup> Résolution 1397 de 2002 dans laquelle le Conseil de sécurité se déclare « *attaché à la vision d'une région dans laquelle deux Etats, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues* ». Instauration du Quartet et élaboration d'une feuille de route (2003). Les négociations entre Olmert et Abbas en 2007/2008. Les tentatives du Secrétaire d'Etat américain, John Kerry, en 2013...

<sup>8</sup> L'article 7 de la loi sur l'Etat-nation du peuple juif souligne la centralité de cette dimension coloniale en ces termes : « *L'Etat considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement* ».

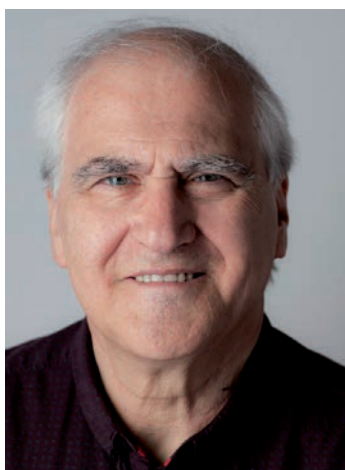




**Inscrivez-vous pour participer **en direct**  
à la 195<sup>e</sup> conférence d'Euromed-IHEDN  
mardi 7 mars 2023 à 19 h**

notre invité sera Sylvain CYPEL, sur le thème :

## **Dérives identitaires en Israël**



**Sylvain CYPEL** a été directeur du magazine *Courrier international*, puis journaliste au *Monde*, où il a occupé les postes de rédacteur-en-chef et de correspondant aux Etats-Unis.

Les dernières élections législatives n'ont pas seulement ramené au pouvoir en Israël son principal dirigeant de la droite nationaliste, Benjamin Netanyahu. Elles ont aussi vu une coalition, nommée «sioniste religieuse», obtenir 11% des votes et 13 députés au parlement sur 120.

Ses dirigeants, qui sont des ultranationalistes mais aussi des tenants avérés d'une vision identitaire et raciste de la société, ont obtenu des postes de premier plan : ministre de la police pour l'un, ministre des finances et des affaires civiles dans les territoires occupés pour un autre, ministre de l'«identité nationale» pour un troisième.

Tous sont favorables à une annexion officielle et immédiate des Territoires palestiniens occupés.

Israël bascule-t-il dans un régime autoritaire ? Assiste-t-on à un bouleversement politique brutal, ou au contraire à l'aboutissement d'un long processus ? Les projets législatifs du nouveau gouvernement (modification de la nomination des juges de la Cour suprême, modifications de l'application de la «loi du retour», etc.), menacent-ils en premier lieu le fonctionnement des institutions israéliennes, ou bien visent-elles, plus encore, à prendre des mesures radicales envers les Palestiniens ?

**Suivez la conférence  
en direct  
et posez vos questions.**

L'inscription est obligatoire  
pour recevoir le lien  
et doit se faire par courriel :  
[entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr)

Date limite d'inscription  
membres ou non membres :  
lundi 6 mars à 12 h.

Membres et étudiants :  
accès gratuit.

Inscription ponctuelle :  
participation de 8 €, payable par carte bancaire via HelloAsso  
sur le site de l'association :  
[www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr)

**Pour participer  
c'est très simple !**

Après vous être inscrit vous recevrez un lien qui vous permettra de vous connecter le moment venu.

À la fin de la conférence si vous souhaitez poser une question, signalez-le en cliquant sur « discussion » en bas de votre écran.



## Dès le 8 mars, inscrivez-vous pour participer en direct à la 196<sup>e</sup> conférence d'Euromed-IHEDN jeudi 23 mars 2023 à 19 h

notre invité sera Sébastien ABIS, sur le thème :

### Après la covid et la guerre d'Ukraine, quelle nouvelle sécurité alimentaire en Méditerranée ?



**Sébastien Abis**, diplômé de l'Université de Lille II (Maîtrise en Histoire-Géographie) et de l'IEP de Lille (DESS en Études stratégiques européennes), est le directeur du Club DEMETER depuis 2017.

Il est chercheur associé à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) depuis 2012 et développe une expertise géopolitique sur la sécurité alimentaire et les agricultures dans le monde, l'évolution de la puissance de la France et de l'UE, les dynamiques en Méditerranée et le devenir des espaces maritimes.

Il enseigne également à l'Université Catholique de Lille et à Junia. Il est conseiller scientifique pour Euromed-IHEDN et pour Futuribles international.

Il intervient dans les médias et réalise de nombreuses conférences publiques.

Il est l'auteur de nombreux livres et articles et a publié (entre autres) *Géopolitique de la mer* en 2022 et *Géopolitique de l'agriculture* en 2020. En 2023, il publie *Géopolitique du blé, un produit vital pour la sécurité mondiale*.

L'enjeu alimentaire mondial refait surface depuis quelques mois. Pour beaucoup, c'est une découverte alors que dans nos sociétés européennes s'est installée une sécurité croissante en la matière depuis de nombreuses années. Certains redécouvrent l'importance de cette question, à l'aune de la crise alimentaire qui avait secoué une partie de la planète en 2007-2008 et dont certaines répercussions sociales avaient contribué à catalyser dans la foulée des mouvements de révoltes populaires dans plusieurs pays arabes. Ces événements, concomitants au chambardement financier international de l'époque, ont servi à l'époque de révélateur quant au rôle encore essentiel de l'agriculture en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Ce reclassement n'a pas toujours perduré dans le haut des agendas stratégiques du multilatéralisme, ni dans les priorités des politiques publiques ou de la vigilance médiatique.

Plusieurs éléments participent à l'accélération de cette intensification stratégique autour des questions agricoles et alimentaires : les nouveaux rythmes de la mondialisation, la combinaison de plusieurs

pandémies, le climat et les changements qu'il provoque, le conflit en Ukraine et ses effets en cascade, la maritimisation de la sécurité alimentaire... Les chocs inflationnistes sur l'énergie et les engrais accentuent les tensions sur les prix agricoles.

Les consommateurs s'interrogent sur le juste prix de leur alimentation : est-elle bonne pour leur santé, celle de la planète et celle des territoires qui les entourent ? D'autres, plus nombreux encore, subissent de plein fouet la crise économique et tombe dans des précarités alimentaires préoccupantes.

En Europe comme en Méditerranée, les situations agricoles et alimentaires sont contrastées. Alors qu'elles définissent un socle commun d'enjeux prioritaires, il est regrettable de noter l'absence persistante de ces questions à l'agenda diplomatique euro-méditerranéen. Mais celui-ci existe-t-il encore ? Chaque État de l'espace méditerranéen joue seul sa partition agricole et alimentaire. Est-ce raisonnable ?

**Suivez la conférence  
en direct  
et posez vos questions.**

**L'inscription est obligatoire  
pour recevoir le lien  
et doit se faire par courriel :**  
[entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr)

Date limite d'inscription  
membres ou non membres :  
mercredi 22 mars à 12 h.

**Membres et étudiants :**  
accès gratuit.

**Inscription ponctuelle :**  
participation de 8 €, payable par carte bancaire  
via HelloAsso  
sur le site de l'association :  
[www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr)

**Pour participer  
c'est très simple !**

Après vous être inscrit vous recevrez un lien qui vous permettra de vous connecter le moment venu.

À la fin de la conférence si vous souhaitez poser une question, signalez-le en cliquant sur « discussion » en bas de votre écran.

## Prochaines Conférences du Cycle 2022 / 2023



**Vidéo-conférence**  
en direct sur zoom  
**ATTENTION LA DATE À CHANGÉ**  
le mercredi 12 avril

- Pierre BLANC

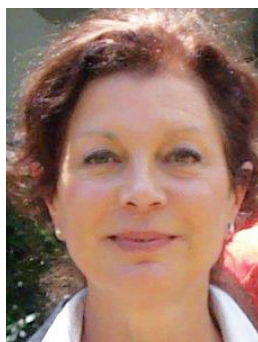
**Géopolitique des dérives climatiques ; puissances, conflits et sécurité à l'heure où les temps changent**



**Vidéo-conférence**  
en direct sur zoom  
le jeudi 20 avril

- Ziad MAJED

**Quelles sorties de crise envisageables au Liban ?**



**Vidéo-conférence**  
en direct sur zoom  
le mardi 9 mai

- Laurence AMMOUR

**Algérie, nouvelle doctrine de défense**



**Vidéo-conférence**  
en direct sur zoom  
le mardi 16 mai

- Razika ADNANI

**Le voile un problème qui ne concerne pas seulement les femmes, un problème qui ne concerne pas seulement la France !**



**Conférences en présentiel**  
**ouvertes au public**

**à Paris**  
le mardi 30 mai

**à Marseille**  
le jeudi 8 juin

- Jean-Paul CHAGNOLLAUD

**Proche-Orient, un conflit toujours sans solution**



**Vidéo-conférence**  
en direct sur zoom  
le mardi 20 juin

- Isabel WERENFELS

**Le Maghreb vu d'Allemagne**





Le Monde 17 février 2023 • DÉBATS • SAHARA OCCIDENTAL

## Sahara occidental : « Le règlement du conflit doit désormais être pensé dans le cadre d'une conférence internationale »

Un collectif d'universitaires, à l'initiative de Khadija Mohsen-Finan et Jean-Pierre Sereni, appelle, dans une tribune au « Monde », les Etats européens à s'impliquer davantage dans l'affrontement entre le Maroc et l'Algérie pour éviter que le conflit ne dégénère en guerre conventionnelle.

Cinquante ans après le déclenchement d'une guerre interminable, le Sahara occidental reste une épine pour toutes les parties impliquées dans un des plus vieux conflits de décolonisation. Toutes, ou presque, sont mécontentes d'un statu quo qui perdure et que la communauté internationale a été incapable de déconstruire. Les Sahraouis n'en peuvent plus d'attendre. Le désespoir pousse certains d'entre eux à s'engager dans les batailles qui déchirent le Sahel et qu'accompagnent tous les trafics du siècle, de la drogue aux armes.

Les Marocains – qui contrôlent l'essentiel du territoire – attendent, malgré leurs succès diplomatiques, une reconnaissance internationale qui ne vient pas. Pour les Algériens – qui soutiennent la cause sahraouie –, l'entretien d'une enclave indépendantiste en plein désert coûte cher et complique leurs relations avec de nombreux Etats africains et occidentaux. Les capitales européennes, aux premières loges, slaloment entre susceptibilités à vif et passions à fleur de peau.

Paris et Madrid en particulier affrontent tour à tour la bronca des uns et des autres. Un jour, Alger sanctionne le royaume ibérique, un autre Rabat se brouille avec la France, pourtant son allié de toujours. Personne ne gagne dans cette bataille sans fin, obstacle à la construction d'un Maghreb qui aurait pu tirer le plus grand parti d'une coopération étroite entre ses membres.

Qui peut intervenir pour mettre fin à cette anomalie ? L'ancien président américain Donald Trump s'y est essayé, à sa manière, son regard portant sur le Moyen-Orient. Sa reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en décembre 2020 a relancé la crise régionale plus qu'elle n'a fait avancer le dossier.

### Diplomatie du chantage

Les Etats européens devraient s'impliquer davantage, y compris la France, qui a une histoire avec ce territoire. C'est en effet Paris qui a fixé les frontières actuelles algéro-marocaines en élargissant le territoire algérien. La France, qui entend reconsidérer le passé avec son ancien empire colonial, avec l'Algérie en particulier, ne peut détourner son regard du conflit du Sahara occidental.

Car, sans toujours être nommé, ce conflit s'impose de plus en plus dans l'actualité. Qu'il s'agisse de l'approvisionnement de l'Europe en énergie ou, en filigrane, du scandale de corruption des élus européens, sa non-résolution donne lieu à une diplomatie du chantage exercée par Rabat et Alger qui tentent de contraindre leurs partenaires de choisir leur camp. Rares sont les pays, comme les Etats-Unis ou la Russie, qui parviennent à conserver des relations diplomatiques avec chacun des deux Etats. Entre les pressions exercées par Rabat pour amener le plus grand nombre d'Etats à adopter sa position et l'arme de l'énergie utilisée par Alger, il est de plus en plus difficile pour les Européens de rester extérieurs à ce conflit.

Pour éviter que la loi du plus fort se substitue définitivement aux règles des relations internationales, il est impératif de régler ce conflit. Mais non pas en invitant, une fois de plus, les protagonistes à s'asseoir autour d'une table pour négocier, car cette formule n'a pas réellement de sens tant l'inimitié que se vouent les deux régimes est profonde. La course aux armements à laquelle ils se livrent, de manière totalement disproportionnée, en donne la mesure. Elle fait craindre une guerre conventionnelle qui serait désastreuse pour tous, rayant définitivement du champ du possible l'intégration du

Maghreb, alors qu'elle n'a jamais été aussi importante, les Etats de la région n'ayant aucun avenir à vivre séparément.

### Pour une alliance forte

Le règlement de ce conflit doit désormais être pensé dans le cadre d'une conférence internationale. Cette rencontre, qui pourrait se tenir à Paris, donnerait l'occasion de considérer les conditions d'une issue acceptable pour tous les belligérants puisque, militairement et diplomatiquement, aucun des acteurs ne peut à ce jour être considéré comme vainqueur ou vaincu. L'implication d'un ou de plusieurs Etats tiers permettrait de sortir du tête-à-tête entre Marocains et Algériens, obsédés par la victoire totale et définitive sur le voisin.

A l'automne 1963, pour mettre un terme à la guerre des sables (1963-1964) qui opposait déjà le Maroc à l'Algérie sur des questions de tracé des frontières, et alors que l'escalade militaire menaçait d'embraser la région dans son ensemble, la médiation de plusieurs pays arabes et africains – et en particulier l'intervention du souverain éthiopien Haïlé Selassié – a pu clore ce conflit.

Paris pourrait abriter une conférence de ce type, ayant pour objectif de trouver une sortie de crise. Avec d'autres médiateurs, comme l'Union africaine, la Ligue arabe ou l'Union européenne, la France doit tenter de convaincre les acteurs de ce conflit de la nécessité d'abandonner leur détermination à vaincre. Considérer le voisin comme l'ennemi héréditaire n'est nullement nécessaire, et le nationalisme et le chauvinisme doivent être abandonnés au profit d'une alliance forte servant enfin de locomotive à la région.

La puissance d'un Etat n'est pas liée à la taille de son territoire, et les postures

idéologiques décalées par rapport aux réalités desservent des sociétés déjà minées par les difficultés économiques et sociales. La prise en compte de ces différents facteurs peut déboucher sur une solution pragmatique, qui considère d'abord et avant tout l'épanouissement des citoyens du Maghreb sans faire perdre la face aux représentants des Etats.

Liste complète des signataires : Fouad Abdelmoumni, économiste et militant des droits de l'homme, ancien secrétaire général de Transparency Maroc ; Sana Ben Achour, juriste, professeur de droit public, université de Tunis ; Ali Bensaad, géographe, professeur à l'université Paris Cité, Paris ; Sophie Bessis, historienne et écrivaine, Paris ; Omar Brouksy, juriste et journaliste, Rabat ; Michel Camau, professeur émérite de science politique, université Aix-Marseille ; Ignacio Cembrero, journaliste, El Confidencial, Madrid ; Alain Gresh, journaliste, directeur du journal Orient XXI, Paris ; Aboubakr Jamaï, ancien directeur de journal à Casablanca, professeur de relations internationales, Aix-en-Provence ; Kamel Jendoubi, militant des droits de l'homme, ancien ministre tunisien chargé des relations avec les institutions constitutionnelles et la société civile, et les droits de l'homme (2015-2016), Tunisie ; Farhad Khosrokhavar, sociologue, directeur de recherches à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris ; Miguel Hernando de Larramendi, professeur d'études arabes, université de Castilla-La Mancha, Tolède (Espagne) ; Bernabé Lopez-García, historien, professeur émérite à l'université autonome de Madrid ; Khadija Mohsen-Finan, historienne et politologue, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne ; Hamadi Redissi, professeur de science politique à l'université de Tunis et directeur de l'Observatoire tunisien de la transition démocratique ; Jean-Pierre Sereni, journaliste Orient XXI, Paris ; Hamadi Tizaoui, géographe, professeur à l'université de Tunis ; Emanuela Trevisan Semi, professeure d'anthropologie à l'université Foscari de Venise (Italie) ; Najem Sidi, ingénieur et dirigeant associatif, Paris ; Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche émérite au CNRS et enseignante au Centre de recherches internationales de Sciences Po Paris ; William Zartman, professeur émérite de science politique, Paul H Nitze School of Advanced International Studies de l'université Johns-Hopkins, Washington.

*Cela paraît être  
une idée intelligente ...  
JFC*

> s'informer

Vous trouverez sur notre site des articles qui vous ont peut-être échappé et que nous avons souhaité porter à votre connaissance car ils nous semblent pouvoir vous intéresser.



Accueil

Ambition

Association

Activités

## A lire dans Espace adhérents/actu Euromed

15 février : Times of Israel

**Une société israélienne a influencé des dizaines d'élections,**  
selon Forbidden Stories

12 février : Bruxelles 2

**Le petit mensonge de l'Alliance sur l'aide à la Turquie**

12 février : Afkar

**Le wahhabisme, outil de Soft Power saoudien**  
parution dernier trimestre 2022

11 février : Monde Afrique

**Le jeu d'équilibre de la France entre l'Algérie et le Maroc se révèle de plus en plus périlleux**

11 février : Monde Afrique

**Du Hirak à la répression, l'Algérie bascule dans une nouvelle ère**

3 février : Le Monde

**A Jérusalem, les attaques contre les chrétiens en hausse**

28 janvier : RFI

**Commission franco-algérienne sur la colonisation et la guerre d'Algérie :**  
la France a nommé à son tour ses experts

23 janvier : Le Monde

**Ingérences étrangères :**  
le Parlement européen à « l'ère du soupçon »

18 janvier - Orient XXI

**Parlement européen. Qatargate ? Non, Marocgate**

10 novembre 2022 : Mer & Marine

**Emmanuel Macron présente à Toulon la nouvelle Revue Nationale Stratégique**



Des dizaines d'invités  
spécialistes  
des différentes questions  
méditerranéennes

Des thèmes d'actualité  
pertinents traités  
selon l'évolution  
des situations

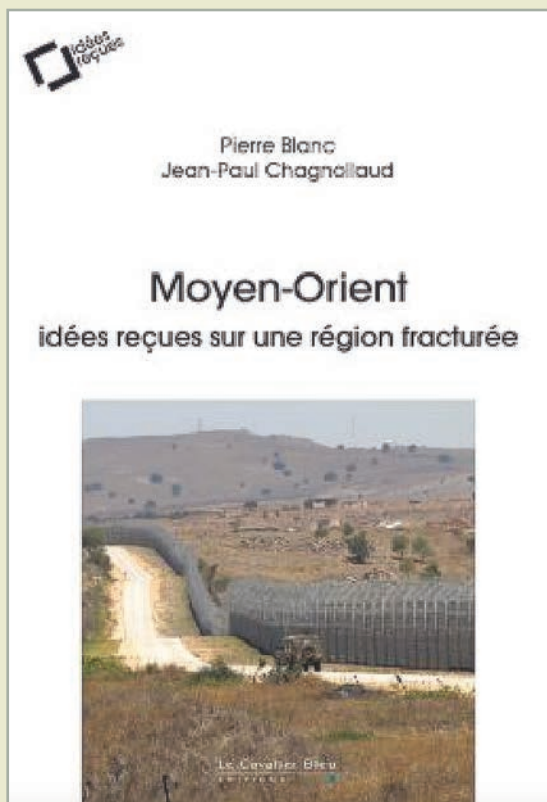
Un renouvellement constant  
d'intervenants  
en prise avec l'actualité  
géopolitique du moment

tels sont les objectifs  
d'Euromed-IHEDN



## Pourquoi écrire un ouvrage sur les idées reçues au Moyen-Orient ?

« Chaque région charrie son lot d'idées plus ou moins justes. Dans tous les cas, l'erreur est souvent la marque du raccourci ». Pierre Blanc



### Moyen-Orient : idées reçues sur une région fracturée

Par Pierre BLANC, Jean-Paul CHAGNOLLAUD

*Pierre BLANC est enseignant-chercheur en géopolitique à Bordeaux Sciences agro et Sciences po Bordeaux et rédacteur en chef de Confluences Méditerranée.*

*Jean-Paul CHAGNOLLAUD est professeur émérite des universités et président de l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient (IREMMO).*

Parution : janvier 2019  
Ré-édition septembre 2022  
Éditeur Le Cavalier Bleu

Plus d'info sur :  
<http://www.lecavalierbleu.com/livre/moyen-orient-idees-recues-region-fracturee/>

Région mouvante, le Moyen-Orient est le terrain de recompositions incessantes.

Des accords Sykes-Picot au conflit israélo-palestinien, en passant par la rivalité entre sunnites et chiites et les guerres du pétrole, Jean-Paul Chagnollaud et Pierre Blanc proposent une analyse critique des représentations du Moyen-Orient.

Un ouvrage essentiel pour comprendre les dynamiques en présence, les enjeux et les défis auxquels sont confrontés les acteurs de cette région fracturée en constante mutation.

#### Histoire, sociétés et ressources

- L'Empire ottoman a permis la coexistence de communautés très différentes.
- Les accords Sykes-Picot ont reconfiguré le Moyen-Orient.
- Le pétrole est une bénédiction pour le Moyen-Orient.
- Le Moyen-Orient est l'arène des guerres de l'eau.
- Les femmes n'ont aucun droit au Moyen-Orient.

#### Politique

- La démocratie n'est pas possible au Moyen-Orient.
- L'islamisme, politique et violent, est le vrai visage de l'islam.
- Le Liban est un modèle de coexistence.
- Israël est la seule démocratie du Moyen-Orient.
- Il faut protéger les chrétiens d'Orient.

#### Géopolitique

- Le conflit israélo-palestinien est un conflit religieux.
- Chiites et sunnites sont irréconciliables.
- Le Moyen-Orient est un foyer du terrorisme.
- L'Occident fait le jeu.
- Il faut redessiner les frontières au Moyen-Orient.
- Israël-Palestine : la solution à deux Etats est morte.

*S'appuyant sur des paramètres historiques, de l'Empire ottoman aux accords Sykes-Picot, en passant par les questions du pétrole, de l'eau et des femmes, cet ouvrage aborde tous les grands sujets moyen-orientaux avec mesure et pondération. Sont alors analysés, tout d'abord les questions politiques (démocratie, islamisme, coexistence religieuse, existence d'Israël et chrétiens d'Orient) avant d'aborder les réponses géopolitiques (conflit israélo-palestinien, chiites et sunnites, terrorisme, présence occidentale, frontières et Israël-Palestine). Ce livre constitue ainsi un vade-mecum exhaustif et clair qui en fait un outil indispensable pour toute personne qui veut comprendre le Moyen-Orient actuel et en décrypter les enjeux et les risques.*

Recommandé sans réserve ! - JFC



# Association Euromed-IHEDN - Cycle 2022/2023

Association reconnue d'intérêt général

**Complétez et à envoyez ce bulletin à l'association**

- Par voie postale à Association Euromed-IHEDN 48 rue Emile Gimelli – 83000 TOULON ● ou par courriel à [entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr](mailto:entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr)

**Choisissez comment effectuer votre règlement**

- **Par voie postale**, en établissant une chèque à l'ordre de Association Euromed-IHEDN et en y joignant ce bulletin complété
- **En ligne par Carte Bancaire** sur [www.euromed-ihedn.fr](http://www.euromed-ihedn.fr) ● **Ou par virement bancaire** RIB de l'association sur demande.

Nom ..... Prénom .....

Prénom du conjoint *si adhésion en couple* .....

Adresse .....

Ville .....

Code postal .....

Courriel .....

Tél. ....

## Bulletin d'adhésion Cycle 2022/2023

Je souhaite devenir membre ou renouveler mon adhésion à l'association Euromed-IHEDN

**Je règle la cotisation annuelle d'un montant de**  
*cocher la case correspondant à votre choix :*

60 € : adhésion individuelle

90 € : adhésion couple

Étudiant : adhésion gratuite  
copie de la carte annuelle exigée

La qualité d'adhérent donne lieu à l'attribution d'une carte de membre actif d'Euromed-IHEDN valable pour la durée du cycle en cours : septembre 2022 à juillet 2023.

## Bulletin de générosité

L'association vous fournira l'attestation donnant droit à la réduction fiscale

Je soutiens l'association Euromed-IHEDN dans ses projets en faveur de la sensibilisation aux enjeux euro-méditerranéens.

**Je désire bénéficier de la réduction fiscale prévue**

**Comment réduire votre impôt sur le revenu**

**66 %** du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu *dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*

un don de **100 €**

**ne vous coûtera réellement que 34 €**

Je vous adresse un don

de ..... €

*Pour chaque don vous recevrez un reçu fiscal.*